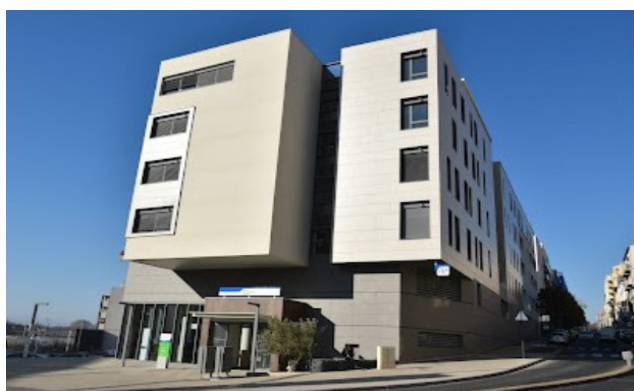


	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES CPAM de l'HERAULT – SITES de MONTPELLIER et de BEZIERS CCTP - TRAVAUX DE PEINTURE	30/04/2026
Maître d'ouvrage : Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Hérault 29 cours Gambetta 34934 Montpellier cedex 9 Département Immobilier Maintenance Correspondantes dossier : Esther CALOIN Gestionnaire de Patrimoine Immobilier esther.caloin@assurance-maladie.fr Frédérique GUEZ Architecte d'intérieur frederique.guez@assurance-maladie.fr		



CPAM Hérault
Site de l'OURS
2 Rond-point Hours
34500 Béziers

CPAM Hérault
Site Siège GAMBETTA
29 cours Gambetta
34934 Montpellier

Indice	Etabli par	Date	Commentaires
0	CPAM / FG	23/04/2026	
1	CPAM / EC	30/04/2026	
2			
3			

Table des matières

I.	Présentation du projet	3
1.1	Objet de la consultation.....	3
1.2	Connaissance des lieux – Particularités - Stationnements	4
II.	Généralités administratives.....	4
2.1	Généralités des prestations	4
2.2	Confidentialité	4
2.3	Dispositions concernant l'environnement de travail	4
2.4	Connaissance des lieux – visite préliminaire de site	5
2.5	Contenu des travaux et prestations	5
2.6	Evacuation des gravats et des déblais.....	6
2.7	Responsabilité.....	6
2.8	Protection et prévention des accidents	6
2.9	Coordination avant et pendant travaux.....	6
2.10	Rédaction de l'offre	7
2.11	Finitions et réception – Réglages après mise en service	7
2.12	Dossier des ouvrages exécutés.....	7
2.13	Spécificités techniques	7
III.	Description des travaux : Lot n°1 : Site Hours à Béziers.....	8
3.1	Protection des sols et mobiliers.....	8
3.2	Déplacements et protection du mobilier	8
3.3	Accueil : échafaudage, comabi et échelle à plateforme sécurisée	8
3.4	Accueil : peinture en hauteur entre 2.7 et 6 m	8
3.5	Accueil : peinture acrylique des poteaux ronds effet décoratif	8
3.6	Accueil : peinture acrylique des poteaux ronds, teinte unie toutes hauteurs	8
3.7	Tous mobiliers en lamellé collé et toutes cloisons bois à nettoyer, poncer et revernir.....	8
3.8	Murs : rebouchages ; enduits ; préparation des supports déjà peints.....	9
3.9	Murs : peinture acrylique qualité velours lessivable 2 couches, teinte standard.....	9
3.10	Murs : peinture acrylique qualité idem ci-dessus mais teintes différentes, 2 ou 3 couches.....	9
3.11	Murs : peinture acrylique poteaux carrés, 2 couches	9
3.12	Plinthes MDF existantes à peindre.....	9
3.13	Plinthes ou protections PVC noires à adapter de chaque côté des marches d'escaliers	9
3.14	Plinthes PVC noires linéaires, h entre 8 et 15cm.	9
3.15	Murs : F & P de cornières d'angles en aluminium anodisé	9
3.16	Murs et portes, protections type DECOCHOC ou similaire.....	9
3.17	Murs ; cadres portes métalliques 2 faces, primaire d'accrochage et peinture glycéro 2 couches 10	
3.18	Plafonds, peinture acrylique blanc mat, 2 couches.....	10
3.19	Sols ; F & P de couvre joints à visser type DINAC FT 220, ref. CJS 90 ou similaire	10
3.20	Sols : Résine de sol	10
3.21	Sanitaires : cadres portes métalliques 2 faces, syntofer, antirouille, primaire d'accrochage et	

peinture glycéro 2 couches	10
3.22 Sanitaires ; portes peinture glycéro 3 couches.....	10
3.23 Sanitaires plafonds ; peinture acrylique satinée lessivable, 2 couches	10
3.24 Sanitaires, joints faïences murales à reprendre	11
3.25 Sanitaires : profilé de raccordement horizontal, angle rentrant, aluminium anodisé	11
3.26 Joints acryliques ou silicone	11
3.27 Grilles d'apport d'air neuf.....	11
3.28 Poignées portes	11
3.29 Nettoyage de fin de chantier	11
3.30 Toutes prestations liées au marché et non définies dans les prestations forfaitaires	11
IV. Description des travaux : Lot n°2 : Site Gambetta à Montpellier.....	11
4.1 Protection des sols et mobiliers.....	11
4.2 Déplacements et protection du mobilier	12
4.3 Murs : rebouchages ; enduits ; préparation des supports déjà peints	12
4.4 Murs : peinture acrylique qualité velours lessivable 2 couches, teinte standard.....	12
4.5 Murs : peinture acrylique poteaux carrés, 2 couches	12
4.6 Plinthes MDF existantes à peindre.....	12
4.7 Plinthes ou protections PVC noires à adapter de chaque côté des marches d'escaliers	12
4.8 Plinthes PVC noires linéaires, h entre 8 et 15cm.	12
4.9 Murs : F & P de cornières d'angles en aluminium anodisé	12
4.10 Murs et portes, protections type DECOCHOC ou similaire.....	12
4.11 Plafonds, peinture acrylique blanc mat, 2 couches.....	13
4.12 Sols : Résine de sol	13
4.13 Joints acryliques ou silicone	13
4.14 Poignées portes	13
4.15 Nettoyage de fin de chantier	13
4.16 Toutes prestations liées au marché et non définies dans les prestations forfaitaires	13
V. Démarrage des travaux	13
VI. Garantie – Maintenance.....	14
VII. Réception.....	14
VIII. Facturations et règlements	14
IX. Eléments à fournir	14
X. Documents joints au dossier	14

I. Présentation du projet

1.1 Objet de la consultation

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Hérault assure la mission de service public de l'Assurance Maladie et a pour ce faire plusieurs bâtiments dans l'Hérault.

Le présent cahier des charges techniques particulières (CCTP) s'applique aux travaux de peinture, et a pour but de lister les travaux nécessaires à l'entretien et à la conservation en bon état du site de Béziers

	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
---	---	-------------------

au 2, rond-point Hours 34 500 Béziers, ainsi que du site siège de Montpellier au 29 cours Gambetta, 34934 Montpellier cedex 9.

Ces travaux sont divisés en 2 lots : Le 1^{er} lot concerne les travaux de peinture sur le site de l'Hours à Béziers, le 2^{ème} lot concerne les travaux de peinture sur le site Gambetta à Montpellier.

L'entreprise peut répondre à un seul de ces lots, ou aux deux lots.

Ces travaux sont à chiffrer dans le cadre de travaux d'entretien courants.

Les travaux devront être conformes aux réglementations et normes en vigueur d'un bâtiment tertiaire ERP (sécurité incendie et accessibilité) et Code du Travail avec un résultat attendu quant au travail en site occupé : nuisances sonores et olfactives à proscrire ou à organiser en étroite collaboration.

1.2 Connaissance des lieux – Particularités - Stationnements

Le bâtiment de l'Hours à Béziers possède 2 niveaux de rez-de-chaussée (haut et bas) et 5 étages. Les 2 rez-de-chaussée comprennent l'espace d'accueil des assurés, ainsi que des espaces de bureaux.

Les étages ne comprennent que des espaces de bureaux et salles de réunions.

Ils sont desservis par 2 escaliers et 2 ascenseurs.

Le bâtiment est classé ERP de 5^{ème} catégorie type W.

Les sols sont en carrelage et en sols souples (en laies).

Le bâtiment de Gambetta à Montpellier possède un RdC et 4 étages ainsi qu'un sous-sol. Le RdC comprend l'espace d'accueil des assurés, ainsi que des espaces de bureaux et de tri des courriers.

Les étages ne comprennent que des espaces de bureaux et salles de réunions.

Ils sont desservis par 3 escaliers et 4 ascenseurs.

Le bâtiment est classé ERP de 5^{ème} catégorie type W.

II. Généralités administratives

2.1 Généralités des prestations

Les prestations concernant l'ensemble des travaux comprendront les fournitures, la mise en œuvre ainsi que toutes les prestations et travaux découlant de la responsabilité de l'entreprise pour mener à bien la réalisation des ouvrages.

Les travaux décrits tiennent compte de toutes les sujétions nécessaires pour l'approvisionnement, le montage, la pose de tous les matériaux prévus au présent dossier.

Ils seront exécutés dans les règles de l'art, en conformité avec les normes DTU, Avis techniques en vigueur à la date d'exécution, cahier des charges de la CPAM (descriptif quantitatif et plans).

Le descriptif détermine les caractéristiques et les limites de fourniture, ainsi que les travaux à exécuter par l'entreprise. Il reste entendu qu'elle doit une fourniture et une exécution totale et complète.

Tout ouvrage mentionné sur les plans et non repris au descriptif (et réciproquement) fait partie des travaux.

En cas d'incertitude, l'entreprise devra demander les compléments d'informations à la CPAM avant sa remise des prix sur la plateforme place <https://www.marches-publics.gouv.fr>

2.2 Confidentialité

L'entrepreneur garantit la confidentialité des documents fournis dans le présent DCE ou provenant de tout autre document fourni par la CPAM.

2.3 Dispositions concernant l'environnement de travail

Le site sera occupé durant la réalisation des travaux.

☐ Zone de stockage

Aucune zone de stockage à l'extérieur. Le matériel devra être livré au fur et à mesure de l'avancement

Patrimoine Immobilier

	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
---	---	-------------------

des travaux et stocké dans la zone de chantier dédiée à l'opération.

☐ Bruit, nuisances diverses, odeurs des produits employés :

Pendant les travaux une attention particulière sera portée sur ces aspects.

L'outillage et les produits utilisés doivent être compatibles avec les exigences de confort ; de la sécurité et de la santé du personnel.

☐ Utilisation des voies et accès livraison:

Les véhicules des entreprises devront stationnés sur les parkings situés à proximité Le stationnement est très restreint mais peut être organisé dans notre parking sous condition de réservation de la place, avec un véhicule inférieur à 1.90, sinon il peut être dans la rue ou au parking polygone et payant.

☐ Respect des tiers et du voisinage :

Respect des règles d'urbanisme, des exigences d'usage et des décrets municipaux.

☐ Protection de l'existant :

L'entreprise doit protéger à ses frais l'existant pour tout risque de dégradation fonctionnelle, architecturale et structurelle. En cas d'utilisation, les ascenseurs seront particulièrement protégés. Des photos seront prises avant tous démarrages de travaux

☐ Garantir la sécurité des occupants :

Pour mener à bien leurs travaux les entreprises devront respecter les objectifs suivants :

- Ne pas entraver le fonctionnement des services pendant les travaux,
- Ne pas encombrer les issues de secours pendant les travaux,
- Mettre les moyens adéquats pour réaliser le chantier dans les délais,
- Prévoir les protections nécessaires pour l'ensemble des ouvrages.

☐ Poussière :

Eviter la propagation par écrans de protection, voir utilisation d'extracteurs si nécessaire.

☐ Coupures :

L'entreprise devra, dans le cadre du chantier, appréhender les travaux à réaliser dans le cas d'une coupure électrique. Dans cette hypothèse une procédure sera réalisée avec l'accord de la CPAM.

2.4 Connaissance des lieux – visite préliminaire de site

Les candidats peuvent, procéder à la visite du site avant la remise des offres. Ils sont priés de prendre contact auprès des référents mentionnés en première page.

Deux dates de visite sont prévues : mardi 19 mai à 10 h 30 pour la visite du site de Gambetta (Montpellier) – lot n°2, et jeudi 21 mai à 10 h 30 pour la visite du site de l'Hours (Béziers) – lot n°1.

Les offres des entreprises seront contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

Elle ne pourra pas arguer des erreurs ou omissions pouvant la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou en faisant l'objet d'une demande de supplément de prix.

2.5 Contenu des travaux et prestations

2.5.1 Organisation et sécurité générale du chantier

Les installations de chantier, principe de stationnement des véhicules, stockage des matériaux, matériels et bennes, méthodes de mise en œuvre et de manutention..., seront à noter par écrit (mail) et soumis à validation avant chaque intervention

2.5.2 Etat des lieux et sauvegarde des existants

L'entreprise sera responsable de tous dommages et désordres causés aux ouvrages avoisinants, y compris les désordres pouvant apparaître après la fin de ses travaux dus à son intervention. Elle devra à ses frais et dans un délai de 15 jours la réparation des dommages après l'établissement de sa responsabilité.

Un soin particulier sera apporté aux cabines d'ascenseurs.

Patrimoine Immobilier

	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
---	---	-------------------

2.5.3 Prestations induites à la charge de l'entreprise

Dans le cadre de l'exécution de son marché, l'entreprise devra implicitement :

- Les démarches administratives et autorisations pour occupations du domaine public, ainsi que les frais et taxes qui en découlent
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché
- L'établissement des plans de réservation et des plans de chantier
- L'établissement des plans et documents d'exécution et la spécificité de son propre matériel
- Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou de descente) nécessaires à la réalisation des travaux
- Toutes les barrières, panneaux et rubanises pour protéger les zones concernées
- La fixation par tous moyens de ses ouvrages
- L'enlèvement de tous les gravats de leurs travaux et les nettoyages après travaux
- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de ses ouvrages en fin de travaux et après réception
- L'aide aux autres prestataires,
- La remise de toutes les instructions et mode d'emploi écrits, concernant le fonctionnement et l'entretien des installations et équipements
- Les incidences consécutives aux travaux en heures supplémentaires, etc., nécessaires pour respecter les délais d'exécution
- La protection et la remise en état des abords du chantier, des végétaux, ...
- Tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.
- Le respect des normes et règlements : normes françaises et européennes ; règles d'exécutions et professionnelles ; DTU règles de calculs ; règlements divers (sécurité incendie, acoustiques, thermiques) etc.
- Une exécution des travaux par une température ambiante comprise entre 15° et 30°.
- Une réalisation soignée pour une finition de type A.

2.6 Evacuation des gravats et des déblais

L'entreprise doit l'évacuation à la décharge publique agréée de son choix et par tout moyen de son choix des gravats, des déblais et tous autres détritres provenant de ses travaux. La CPAM se réserve le droit de réclamer les bordereaux de suivi des déchets.

2.7 Responsabilité

Le titulaire sera responsable de ses propres installations de chantier et protections de son personnel. Il assurera ses moyens d'approvisionnement, de levage, de transport, et d'évacuation, ses échafaudages, et ses moyens de travaux en hauteur.

L'entreprise à la responsabilité de la conservation de ses approvisionnements (en usine ou sur le chantier) et de ses travaux. Il garde cette responsabilité jusqu'à la réception.

L'entreprise est en outre pleinement responsable à l'égard des tiers de tous dommages matériels ou corporels susceptibles d'être provoqués par l'installation.

L'entreprise devra être titulaire d'une assurance spéciale couvrant les risques tiers et professionnels pendant la durée du chantier (travaux sur existant).

2.8 Protection et prévention des accidents

L'entreprise devra se conformer à la loi 93.14.18 du 31 décembre 93, au décret N°91-1159 du 26/12/94, aux arrêtés du 07/03/95. Elle doit être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

2.9 Coordination avant et pendant travaux

En amont des travaux, la CPAM de l'Hérault proposera à l'entreprise un planning d'intervention pour, qui sera étudié et validé par l'entreprise. L'entreprise s'engagera à respecter ce planning, et le retournera à la CPAM de l'Hérault validé et signé. Ce planning aura valeur contractuelle.

L'entreprise désignera un responsable unique qui sera l'interlocuteur et qui sera présent régulièrement sur le chantier pendant la durée des travaux (cadre de réponse).

Une réunion hebdomadaire sera organisée selon le volume des travaux à effectuer.

 l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
--	---	-------------------

L'entreprise mettra à disposition le personnel nécessaire pour la réalisation des travaux, correspondant aux moyens humains qu'elle aura stipulés dans son offre (cadre de réponses)
L'entreprise remettra en amont des travaux les photocopies de documents d'identités des différents intervenants, en précisant leurs jours d'intervention.

2.10 Rédaction de l'offre

Pour les deux lots, les offres seront présentées sous forme de montant global et forfaitaire, exclusivement sur le cadre de décomposition du prix inclus dans le dossier de consultation (DPGF/DQE).

L'offre devra être impérativement complétée par l'entreprise avec les quantités vérifiées, types de matériels installés et prix unitaires.

L'Entreprise devra, au moment de la remise des offres, joindre à sa proposition un mémoire technique détaillé et un mémoire éventuel sur toutes les omissions, erreurs, imprécisions ou contradictions qu'elle aurait pu constater au travers des documents qui lui sont remis. Le mémoire comprend également toutes les caractéristiques du matériel proposé. (Si l'entreprise répond aux deux lots, elle devra joindre dans chacune des offres (celle pour le lot n°1 et celle pour le lot n°2) le mémoire technique, même si le matériel proposé est le même pour les 2 lots)

En plus des plans techniques remis, l'Entreprise doit se référer à la dernière série de plans du Maître d'œuvre et tenir compte des éventuelles incidences qui auraient une influence sur le prix et la mise en œuvre de son matériel.

2.11 Finitions et réception – Réglages après mise en service

Chaque intervention devra être prévue complète et notamment avec protection, rebouchage, finition conforme au support.

L'entreprise devra le nettoyage parfait de son chantier à chaque intervention.

En cas de malfaçon constatée, la CPAM se réserve le droit soit de faire recommencer les ouvrages aux frais de l'entreprise, soit d'appliquer un rabais proportionnel à la malfaçon dûment constatée.

Garantie : pendant 2 ans après la réception les surfaces peintes ne devront présenter aucunes des anomalies suivantes ; décollement, cloquage, écaillage, faïençage, farinage, modification des teintes et des couleurs

2.12 Dossier des ouvrages exécutés

L'entreprise est tenue de fournir, pour tous les ouvrages, avant la réception :

- Dossier des plans conformes à l'exécution (détails, repérage, etc...) Les plans devront comporter le tampon de l'entreprise et sa signature.
- Fiches techniques des matériaux utilisés avec les Avis techniques correspondants.
- **Les produits utilisés seront de marques connues et de très bonne qualité type LA SEIGNEURIE ou similaire et auront un label écologique (fiches techniques à fournir).**
- L'entreprise est responsable des produits employés et doit s'assurer que les choix indiqués correspondent aux emplois envisagés.

2.13 Spécificités techniques

Echantillonnages : L'entreprise devra préparer, à ses frais, des échantillons suffisants (1m2) qui permettent de définir les teintes à retenir

Rechampissages : Ils seront particulièrement soignés, leurs positions pourront être légèrement en retrait des angles en cas de malfaçons de ces derniers. Ils feront toujours partie intégrante du montant du marché.

Peinture après mise en jeu : les raccords de peinture à effectuer après les mises en jeu seront toujours dus par l'entreprise jusqu'à réception, et compris dans la valeur des travaux.

Protection des ouvrages non peints : d'une façon générale, l'entreprise devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être souillées par les produits qu'il met en œuvre (bâches et toiles, encollage des verres, bandes adhésives, vernis pelables, etc...)

Choix des matériaux : l'entreprise devra privilégier l'emploi de peinture, sans odeur, labellisée Ecolabel. Toutes les peintures utilisées seront garanties sans COV et sans formaldéhydes, soit un taux inférieur à 10g/l dans toutes les teintes

	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
---	---	-------------------

Jointes acryliques : le produit, retenu sera anti fongique et anti moisissures, coloris blanc prêt à peindre. Les joints acryliques sont à poser avant la dernière couche de peinture et surtout pas à la fin du chantier pour éviter tous jaunissements. Ils doivent être parfaitement lisses et absolument recevoir au moins une couche de peinture.

Ils apportent une belle finition, évitent les encrassements et limitent les ponts phoniques

Etats des supports : l'entreprise devra analyser les travaux de préparation des supports avant mise en peinture.

A partir du moment où elle démarre ses travaux, elle en devient responsable. Il est de sa responsabilité et fortement recommandé de faire une réception des supports avant tout démarrage.

III. Description des travaux : Lot n°1 : Site Hours à Béziers

3.1 Protection des sols et mobiliers

Ce poste est à chiffrer au m2

Mise en place de protections biodégradables type papier kraft renforcé ou géotextile non tissé dans les zones concernées. Fixation périphérique par scotch papier spécifique. La CPAM souhaite éviter l'emploi de films polyane de protection contre les projections de peinture car non recyclables ni biodégradables.

3.2 Déplacements et protection du mobilier

Ce poste est à chiffrer à l'heure de travail

Déplacement du mobilier à évaluer selon l'organisation du chantier.

La protection est à chiffrer au m2 ci-dessus.

3.3 Accueil : échafaudage, comabi et échelle à plateforme sécurisée

Ce poste est à chiffrer au forfait

L'entreprise devra respecter les exigences réglementaires en vigueur.

Les échelles sans plateformes sécurisées et les escabeaux sont **totalement proscrits**.

En cas de manquement, la CPAM se réserve le droit d'arrêter le chantier.

Il est demandé d'évaluer la plus-value de façon forfaitaire de ces équipements sur une surface de 77 m2 pour une hauteur sous plafond allant jusqu'à 6m.

Ces travaux seront à organiser avec précision, car ils se trouvent dans la zone accueil. Les dates arrêtées et acceptées par l'entreprise seront à respecter impérativement.

Localisations : accueil RdC Hours

3.4 Accueil : peinture en hauteur entre 2.7 et 6 m

Ce poste est à chiffrer au m2

L'entreprise devra chiffrer des travaux à une hauteur supérieure à 2.7m jusqu'à 6m en site occupé ou en timing contraint si on peut fermer l'accueil.

Elle devra évaluer le temps nécessaire pour ces travaux en hauteur et la remettre dans son offre

Localisations : accueil RdC Hours

3.5 Accueil : peinture acrylique des poteaux ronds effet décoratif

Ce poste est à chiffrer au forfait

Toutes préparations sur un support déjà peint. Prévoir 2 couches minimum

Cette option permet d'économiser les frais de travail en hauteur. Prévoir une alternance de bandes d'1m ; 0.5 ; 0.2 et 0.1 de haut, idem existant pour les unes, satinées lessivables teinte à définir pour les autres.

La hauteur traitée sera de 2.7m avec une alternance d'environ : 1 x 1m ; 2 x 0.5 ; 2 x 0.2 ; 2 x 0.1.

Localisation : accueil RdC Hours

3.6 Accueil : peinture acrylique des poteaux ronds, teinte unie toutes hauteurs

Ce poste est à chiffrer au forfait

Toutes préparations sur un support déjà peint. Prévoir 2 couches minimum

Là aussi, elle devra évaluer le temps nécessaire pour ces travaux en hauteur et la remettre dans son offre.

Localisation : accueil RdC Hours

3.7 Tous mobiliers en lamellé collé et toutes cloisons bois à nettoyer, poncer et revernir

Ce poste est à chiffrer au forfait

Préparation soignée des supports, ponçages fins entre les couches, vernis satiné lessivable effet cire.

	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
---	---	-------------------

Les éléments métalliques (poignées de portes, profilés alu sur jonctions de meubles) sont à déposer **impérativement** et à reposer après interventions
Localisation : accueil RdC Hours

3.8 Murs : rebouchages ; enduits ; préparation des supports déjà peints

Ce poste est à chiffrer au m2

Tous préparatifs sur murs existants. Prévoir 1 passe complète d'enduit y compris ponçage. Le spectre des bandes est à atténuer surtout en éclairage rasant (zones couloirs près de la baie vitrée)

Localisations : tous les espaces de l'Hours

3.9 Murs : peinture acrylique qualité velours lessivable 2 couches, teinte standard

Ce poste est à chiffrer au m2

Il est prévu 2 couches après préparation des supports. A bien évaluer selon la teinte et l'état du support. Prévoir la dépose et repose des équipements électriques qui seraient présents sur ces surfaces, ou en collaboration avec service maintenance.

Rechamps parfaits.

Localisations : tous les espaces de l'Hours.

3.10 Murs : peinture acrylique qualité idem ci-dessus mais teintes différentes, 2 ou 3 couches

Ce poste est à chiffrer au m2

Chiffrer environ 10 teintes différentes en principe identiques à l'existant (références seront fournies)

Rechamps parfaits

Localisations : paliers escaliers, espaces détente et couloirs Hours

3.11 Murs : peinture acrylique poteaux carrés, 2 couches

Ce poste est à chiffrer au forfait.

Les angles sont à reprendre, à renforcer si besoin (sauf si cornière prévue).

Localisations : bureaux, couloirs

3.12 Plinthes MDF existantes à peindre

Ce poste est à chiffrer au ml.

Prévoir plusieurs ponçages ; garnissage des impacts ou manquement de matière au sinitofoir si nécessaire.

Mise en peinture glycéro satinée lessivable, 2 couches, couleurs idem existant.

Le choix de la glycéro impose une application un vendredi après midi pour bien ventiler pendant la nuit et la 2^{ème} le samedi attendant.

Ce choix s'impose pour sa très grande résistance à l'eau, aux nettoyages et son haut pouvoir couvrant dans le temps.

Rechamps parfaits.

Localisations : bureaux, couloirs

3.13 Plinthes ou protections PVC noires à adapter de chaque côté des marches d'escaliers

Ce poste est à chiffrer au ml.

Pose rampante collée avec quelques vis.

Coupes en onglet, finitions au silicone noir

Localisations : escaliers

3.14 Plinthes PVC noires linéaires, h entre 8 et 15cm.

Ce poste est à chiffrer au ml.

Prévoir des embouts autant que nécessaires. Prix à intégrer dans le chiffrage

Pose collée avec quelques vis.

Coupes en onglet, finitions au silicone noir

Localisations : paliers, escaliers et couloirs

3.15 Murs : F & P de cornières d'angles en aluminium anodisé

Ce poste est à chiffrer à l'unité pour une hauteur sous plafond entre 2.4 et 2.7m

Chiffrer des cornières aluminium autoadhésives en butyle noir type DINAC FT063 ou similaire.

Lire attentivement la fiche technique de pose et s'engager à la respecter.

Localisation : tous les espaces

3.16 Murs et portes, protections type DECOCHOC ou similaire

Ce poste est à chiffrer au m2

 l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
--	---	-------------------

L'encollage devra être parfait (double encollage ?) car ce matériau a tendance à se dilater.
 Les périphéries sont à soigner particulièrement.
 Prévoir des joints thermosoudés à chaque jonction.
 Soigner la finition sur les coupes à l'aide de couvre joints, présenter le profilé retenu.
 Classement feu Bs2dO ou M1
 Localisation : tous les espaces

3.17 Murs ; cadres portes métalliques 2 faces, primaire d'accrochage et peinture glycéro 2 couches

Ce poste est à chiffrer à l'unité.
 Prévoir une primaire d'accrochage et une peinture glycéro pour une adhérence maximale et une excellente résistance aux chocs.
 Ces travaux seront à organiser avec précision, car se trouvent dans des zones occupées. Les dates arrêtées et acceptées par l'entreprise seront à respecter impérativement.
 Les poignées et toutes quincailleries sont à déposer, protéger, stocker et à reposer proprement en fin de chantier.
 Localisation : tous les espaces sauf sanitaires

3.18 Plafonds, peinture acrylique blanc mat, 2 couches

Ce poste est à chiffrer au m2.
 Il concerne des zones peintes non finies avec des plafonds dalles démontables
 Rechamps parfaits
 Localisation : tous les espaces

3.19 Sols ; F & P de couvre joints à visser type DINAC FT 220, ref. CJS 90 ou similaire

Ce poste est à chiffrer au ml.
 Il concerne le recouvrement des joints de dilatation qui ont mal vieilli (revêtement de sol type marmoleum qui s'est rétracté).
 Localisation : tous étages

3.20 Sols : Résine de sol

Ce poste est à chiffrer au m2.
 Décroûtage des parties abimées, ponçage, bouchages ou réagréages ponctuels, primaire d'accrochage si nécessaire, résine ton idem existant, nombre de couches à définir.
 Prévoir les volées d'escalier concernées.
 Localisation : sous-sol, escaliers

3.21 Sanitaires : cadres portes métalliques 2 faces, syntofer, antirouille, primaire d'accrochage et peinture glycéro 2 couches

Ce poste est à chiffrer à l'unité.
 Les bases près du sol sont très abimées par le nettoyage et l'humidité de ces espaces.
 Prévoir un brossage / décapage appuyé, du syntofer dans les parties manquantes, de l'antirouille là où nécessaire
 Prévoir une primaire d'accrochage et une peinture glycéro pour une adhérence maximale et une excellente résistance aux chocs.
 Ces travaux seront à organiser avec précision, car se trouvent dans des zones occupées. Les dates arrêtées et acceptées par l'entreprise seront à respecter impérativement.
 Localisation : sanitaires tous étages Hours

3.22 Sanitaires ; portes peinture glycéro 3 couches

Ce poste est à chiffrer à l'unité.
 Tous préparatifs, ponçages et rebouchages.
 CF ci-dessus pour l'organisation des travaux.
 Les poignées et toutes quincailleries sont à déposer, protéger, stocker et à reposer proprement en fin de chantier.
 Localisation : sanitaires tous étages Hours

3.23 Sanitaires plafonds ; peinture acrylique satinée lessivable, 2 couches

Ce poste est à chiffrer au m2
 Localisation : sanitaires tous étages

 l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
--	---	-------------------

3.24 Sanitaires, joints faïences murales à reprendre

Ce poste est à chiffrer au forfait.

Les joints existants ont tendance à s'effriter, surtout aux jonctions avec les cadres portes métalliques. Prévoir d'enlever les parties abîmées, recharger avec un joint silicone blanc (finition très propre au scotch papier) ou coller un plat PVC de propreté.

Localisation : sanitaires tous étages

3.25 Sanitaires : profilé de raccordement horizontal, angle rentrant, aluminium anodisé

Ce poste est à chiffrer au ml.

Le carrelage du sol ayant dû être refait après la livraison du bâtiment, la nouvelle pose s'est faite environ 1 cm plus bas que l'ancienne (isolant acoustique défectueux enlevé).

Prévoir un profilé type DURACOVE HK de chez DURAL ou similaire pour montage ultérieur, pour cacher la jonction inesthétique murs-sols.

Prévoir tous accessoires : angles rentrants, sortants et bouchons de finitions

A coller avec mastic adhésif type SPEED-FLEX.

Prévoir un joint silicone translucide spécial salle de bains, antifongique avant pose du profilé pour éviter toute infiltrations d'eau

Localisation : sanitaires tous étages

3.26 Joints acryliques ou silicone

Ce poste est à chiffrer au ml.

Il peut concerner toutes sortes de petites finitions ou des reprises plus conséquentes comme des tours de fenêtres mal faites à reprendre (ex : baies en fond de couloirs) ou des couvres joints de dilatation verticaux à reprendre (joints à refaire d'un côté, à ouvrir de l'autre)

Localisation : tous les espaces

3.27 Grilles d'apport d'air neuf

Ce poste est à chiffrer à l'unité

Il concerne les grilles d'apport d'air neuf qui ont besoin d'être démontées, redressées, nettoyées et repositionnées

Localisation : tous étages dont espaces détente

3.28 Poignées portes

Ce poste est à chiffrer à l'unité

Il concerne le changement de certaines poignées en mauvais état. A décider au cas par cas.

Prévoir une qualité inox, BEZAULT ou similaire

Localisation : tous étages

3.29 Nettoyage de fin de chantier

Ce poste est à chiffrer à l'heure en évaluant le temps nécessaire à chaque opération.

Le nettoyage ne concernera que les travaux exécutés et en aucun cas ceux d'autres corps d'états.

Les espaces devront être livrés prêts à être utilisés.

L'interface avec notre équipe de maintenance devra se faire en bonne intelligence, de façon réfléchie et anticipée.

Un soin particulier sera apporté aux accessoires de quincailleries, aux feuillures de menuiseries (enlever les protections de joints), aux appareils sanitaires et leurs robinetteries, aux appareillages électriques et luminaires, aux vitres et glaces 2 faces.

Les équipements mobiles (plaques interrupteurs et prises; poignées de portes ; serrures...) seront reposés soigneusement à la fin du chantier après avoir été nettoyés

3.30 Toutes prestations liées au marché et non définies dans les prestations forfaitaires

Ce poste est à chiffrer à l'heure

Il permet de pouvoir chiffrer quelques imprévus.

Localisation : tous les espaces

IV. Description des travaux : Lot n°2 : Site Gambetta à Montpellier

4.1 Protection des sols et mobiliers

Ce poste est à chiffrer au m2

Mise en place de protections biodégradables type papier kraft renforcé ou géotextile non tissé dans les

	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
---	---	-------------------

zones concernées. Fixation périphérique par scotch papier spécifique. La CPAM souhaite éviter l'emploi de films polyane de protection contre les projections de peinture car non recyclables ni biodégradables.

4.2 Déplacements et protection du mobilier

Ce poste est à chiffrer à l'heure de travail
Déplacement du mobilier à évaluer selon l'organisation du chantier.
La protection est à chiffrer au m2 ci-dessus.

4.3 Murs : rebouchages ; enduits ; préparation des supports déjà peints

Ce poste est à chiffrer au m2
Tous préparatifs sur murs existants. Prévoir 1 passe complète d'enduit y compris ponçage. Le spectre des bandes est à atténuer surtout en éclairage rasant (zones couloirs près de la baie vitrée)
Localisations : tous les espaces Gambetta

4.4 Murs : peinture acrylique qualité velours lessivable 2 couches, teinte standard

Ce poste est à chiffrer au m2
Il est prévu 2 couches après préparation des supports. A bien évaluer selon la teinte et l'état du support. Prévoir la dépose et repose des équipements électriques qui seraient présents sur ces surfaces, ou en collaboration avec service maintenance.
Rechamps parfaits.
Localisations : tous les espaces Gambetta

4.5 Murs : peinture acrylique poteaux carrés, 2 couches

Ce poste est à chiffrer au forfait.
Les angles sont à reprendre, à renforcer si besoin (sauf si cornière prévue).
Localisations : couloirs Gambetta

4.6 Plinthes MDF existantes à peindre

Ce poste est à chiffrer au ml.
Prévoir plusieurs ponçages ; garnissage des impacts ou manquement de matière au sintofer si nécessaire.
Mise en peinture glycéro satinée lessivable, 2 couches, couleurs idem existant.
Le choix de la glycéro impose une application un vendredi après-midi pour bien ventiler pendant la nuit et la 2^{ème} le samedi attendant.
Ce choix s'impose pour sa très grande résistance à l'eau, aux nettoyages et son haut pouvoir couvrant dans le temps.
Rechamps parfaits.
Localisations : couloirs Gambetta

4.7 Plinthes ou protections PVC noires à adapter de chaque côté des marches d'escaliers

Ce poste est à chiffrer au ml.
Pose rampante collée avec quelques vis.
Coupes en onglet, finitions au silicone noir
Localisations : escaliers Gambetta

4.8 Plinthes PVC noires linéaires, h entre 8 et 15cm.

Ce poste est à chiffrer au ml.
Prévoir des embouts autant que nécessaires. Prix à intégrer dans le chiffrage
Pose collée avec quelques vis.
Coupes en onglet, finitions au silicone noir
Localisations : paliers, escaliers et couloirs

4.9 Murs : F & P de cornières d'angles en aluminium anodisé

Ce poste est à chiffrer à l'unité pour une hauteur sous plafond entre 2.4 et 2.7m
Chiffrer des cornières aluminium autoadhésives en butyle noir type DINAC FT063 ou similaire.
Lire attentivement la fiche technique de pose et s'engager à la respecter.
Localisation : tous les espaces

4.10 Murs et portes, protections type DECOCHOC ou similaire

Ce poste est à chiffrer au m2
L'encollage devra être parfait (double encollage ?) car ce matériau a tendance à se dilater.
Les périphéries sont à soigner particulièrement.

 l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
--	---	-------------------

Prévoir des joints thermosoudés à chaque jonction.
Soigner la finition sur les coupes à l'aide de couvre joints, présenter le profilé retenu.
Classement feu Bs2dO ou M1
Localisation : tous les espaces

4.11 Plafonds, peinture acrylique blanc mat, 2 couches

Ce poste est à chiffrer au m2.
Il concerne des zones peintes non finies avec des plafonds dalles démontables
Rechamps parfaits
Localisation : tous les espaces

4.12 Sols : Résine de sol

Ce poste est à chiffrer au m2.
Décroûtage des parties abimées, ponçage, bouchages ou réagréages ponctuels, primaire d'accrochage si nécessaire, résine ton idem existant, nombre de couches à définir.
Prévoir les volées d'escalier concernées.
Localisation : sous-sol, escaliers

4.13 Joints acryliques ou silicone

Ce poste est à chiffrer au ml.
Il peut concerner toutes sortes de petites finitions ou des reprises plus conséquentes comme des tours de fenêtres mal faites à reprendre (ex : baies en fond de couloirs) ou des couvre joints de dilatation verticaux à reprendre (joints à refaire d'un côté, à ouvrir de l'autre)
Localisation : tous les espaces

4.14 Poignées portes

Ce poste est à chiffrer à l'unité
Il concerne le changement de certaines poignées en mauvais état. A décider au cas par cas.
Prévoir une qualité inox, BEZAULT ou similaire
Localisation : tous étages

4.15 Nettoyage de fin de chantier

Ce poste est à chiffrer à l'heure en évaluant le temps nécessaire à chaque opération.
Le nettoyage ne concernera que les travaux exécutés et en aucun cas ceux d'autres corps d'états.
Les espaces devront être livrés prêts à être utilisés.
L'interface avec notre équipe de maintenance devra se faire en bonne intelligence, de façon réfléchie et anticipée.
Un soin particulier sera apporté aux accessoires de quincailleries, aux feuillures de menuiseries (enlever les protections de joints), aux appareils sanitaires et leurs robinetteries, aux appareillages électriques et luminaires, aux vitres et glaces 2 faces.
Les équipements mobiles (plaques interrupteurs et prises; poignées de portes ; serrures...) seront reposés soigneusement à la fin du chantier après avoir été nettoyés

4.16 Toutes prestations liées au marché et non définies dans les prestations forfaitaires

Ce poste est à chiffrer à l'heure
Il permet de pouvoir chiffrer quelques imprévus.
Localisation : tous les espaces

V. Démarrage des travaux

Les travaux débuteront à partir du 22 Juin. L'entreprise s'engage à être disponible dès cette date, avec les moyens humains et matériels comme énoncés dans son offre.
Le chantier sera organisé par zones, car les sites sont occupés. L'entreprise du lot n°1 devra être disponible sur 2 samedis, à organiser, et l'entreprise du lot n°2 devra être disponible sur 1 samedi, à organiser.
Pour chaque lot, l'entreprise devra effectuer tous les travaux complexes (résine de sol, peinture Glycéro, travaux avec odeurs ou poussières...) en site occupé à ces moments-là.
L'entreprise s'engage à étudier et à retourner signé et tamponné le planning des travaux, établi par la CPAM de l'Hérault, au minimum 1 semaine avant le début des interventions.

	MARCHE A BONS DE COMMANDES - TRAVAUX DE PEINTURE DESCRIPTIF DES TRAVAUX	30/04/2026
---	---	-------------------

VI. Garantie – Maintenance

Les travaux bénéficieront de la garantie d'un an sur le matériel et l'installation (pièces et main d'œuvre). Aucune retenue de garantie ne sera appliquée après la réception définitive des travaux.

Si les matériels ou matériaux fournis bénéficient d'une garantie supplémentaire, l'entreprise devra fournir les documents attestant de cette garantie.

VII. Réception

La CPAM de l'Hérault fait réception des travaux en présence de l'entreprise. Pour que la réception puisse être prononcée, l'entreprise devra fournir :

- Les références et RAL des peintures utilisées
- Les documentations techniques du fonctionnement des installations ainsi que de leur entretien
- Ces documents seront obligatoirement en français

Des pénalités seront mises en place en cas de non-respect du planning qui sera validé en amont par l'entreprise.

En cas de réserves au PV de réception, l'entreprise dispose d'un délai de 10 jours pour remédier aux anomalies constatées, pour des réserves mineures, et à 2 jours ouvrés pour des réserves bloquantes. Passé ce délai et après mise en demeure par courrier recommandé restée sans réponse au-delà de 5 jours après réception de l'accusé de réception, la CPAM se réserve le droit de faire exécuter les prestations manquantes ou corrections des anomalies constatées, par une autre entreprise, le montant étant déduit de la facture de l'entreprise.

VIII. Facturations et règlements

Les modalités sont détaillées dans le CCAP

IX. Eléments à fournir

Proposition technique et financière détaillée
Caractéristiques et fiches techniques des matériaux et matériels, PV
Garantie des matériels
Planning détaillé

X. Documents joints au dossier

Plans par étage des bâtiments concernés en formats PDF.